

BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Nos atouts :

- Les élevages
- Les productions végétales
- L'agriculture biologique
- La diversification et la commercialisation
- La Formation à Distance
- Le développement durable

Formation également accessible par
APPRENTISSAGE



Supports de production au choix :

- Arboriculture
- Maraichage
- Ovin viande / lait
- Bovin viande / lait
- Caprin lait
- Equin
- Grandes cultures

ADFPA 05 – Association Départementale
pour la Formation et le Perfectionnement
des Agriculteurs des Hautes-Alpes

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

04 92 52 15 15

e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

web : adfpa05.asso.fr

La formation

Le BPREA permet de piloter une entreprise agricole.

A l'issue de cette formation, les personnes maîtrisent les techniques de production, la gestion et les concepts du monde socio-économique. Méthodes alternatives et conventionnelles sont enseignées à parts égales durant la formation.

Public / Débouchés

Cette formation est fortement liée à la création d'une entreprise agricole. Elle s'adresse en particulier aux personnes qui désirent justifier de la capacité professionnelle pour s'installer comme chef d'exploitation.

Conditions d'admission :

- ★ Être âgé de plus de 18 ans
- ★ Justifier d'un an d'activité professionnelle à l'entrée en formation
- ★ ainsi que un C.A.P. ou diplôme homologué de même niveau.
 - ou avoir suivi un cycle complet de B.E.P.
 - ou une scolarité complète de classe de seconde.

Sinon, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole ou de 3 ans d'activité professionnelle dans un autre secteur.

Recrutement : Il se fait sur entretien et motivations.

L'ADFPA 05 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

A l'issue de cette formation, les candidats peuvent :

- ★ S'installer en tant que chef d'exploitation
- ★ Créer une entreprise agricole
- ★ S'associer dans une entreprise agricole existante
- ★ Reprendre une entreprise agricole
- ★ Être salarié dans une entreprise agricole

Statuts, Prise en charge & Participations financières

Plusieurs possibilités pour l'accès en formation :

- ★ Alternance sous forme de Contrat d'apprentissage ou de Contrat de professionnalisation.
- ★ Stagiaires de la formation professionnelle (formation continue), financement par le Conseil Régional, l'Europe et France Travail, le coût de la formation est pris en charge à 100% pour les publics prioritaires et une rémunération est possible (nombre de places limité).
- ★ Projet de Transition Professionnelle pour les salariés en CDI et CDD,
- ★ Autofinancement.

Tarif / coût : nous consulter

Validation

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de niveau 4 (niveau Bac) délivré par unités capitalisables – RNCP 38093 – échéance de l'enregistrement 01/01/29

A l'issue de la formation et une fois le diplôme obtenu, l'ADFPA a la possibilité de fournir aux stagiaires le souhaitant une attestation "Obtention du BPREA à orientation Agriculture Biologique". Pour pouvoir y prétendre il faut avoir réalisé plus de 60% des stages sur une ou des exploitations en Agriculture Biologique ou en cours de conversion

Ce diplôme est aussi accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Durée / Organisation

En général, 9 mois : 1 351 heures en centre et en entreprise (exploitation agricole)

Individualisation

Pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque candidat, les parcours sont systématiquement individualisés et coconstruits avec le candidat. Les équivalences avec les autres diplômes sont prises en compte dans le parcours du stagiaire : nous contacter.

Cette formation est en entrées et sorties permanentes, en fonction du profil du candidat et du financement de la formation. Néanmoins possibilité de formation à distance en fonction du candidat, du statut.

Objectifs de la formation

- ★ Présenter et défendre son projet professionnel agricole à des acteurs locaux
- ★ Organiser des opérations liées à l'activité de production animale ou végétale
- ★ Mettre au point un nouveau mode de commercialisation
- ★ S'adapter aux enjeux professionnels particuliers

Contenu de la formation

Blocs de compétences BP REA : ils sont validés par une ou plusieurs évaluations certificatives.

Les unités capitalisables correspondantes au bloc sont valides 5 ans. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès au diplôme du BP REA. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

N° et Intitulé du bloc	Modalités d'évaluation	Intitulé épreuve
1. Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	Epreuve pratique/orale	Rencontrer des acteurs locaux pour présenter votre projet
2. Se situer en tant que professionnel	Epreuve pratique/orale Epreuve pratique/orale	
3. Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	Epreuve pratique/orale	Organiser la production ou la protection des cultures
4. Valoriser les produits ou services de l'entreprise 5. Piloter le système de production	Epreuve pratique / orale	Négocier la nouvelle proposition d'évolution de la commercialisation
6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 1) *	En fonction du choix	En fonction du choix
7. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 2) *	En fonction du choix	En fonction du choix

* Ce bloc vise à : Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi

UCARE : (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi)

Module complémentaire appelé **UCARE**, 2 au choix parmi :

- Améliorer la performance énergétique de l'entreprise agricole
- Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés
- Conduire une activité de cueillette de plantes aromatiques à parfum et médicinales en milieu naturel
- Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole
- Mettre en œuvre une prestation d'hébergement dans l'EA
- Réaliser des travaux d'élevage à l'aide d'un chien de troupeau
- Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales
- Réaliser l'estive d'un troupeau de l'EA
- Transformer la production de fruits ou légumes
- Transformer la production de miel
- Transformer la production de viande
- Mettre en place un système agroforestier

Modalités pédagogiques

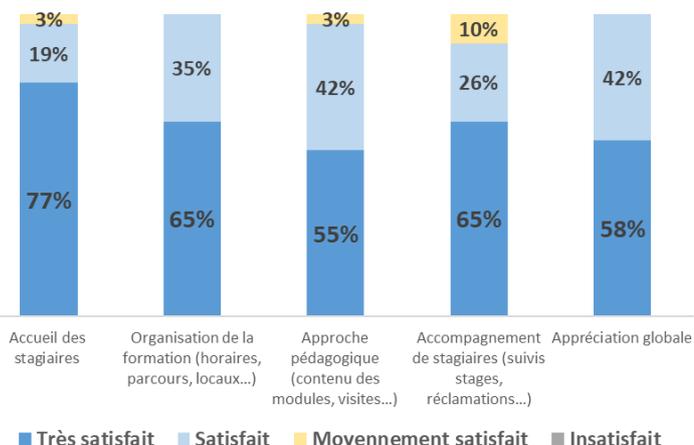
Face à face présentiel, mises en situation pratique, FOAD, visites d'entreprises, stages

Suite de parcours

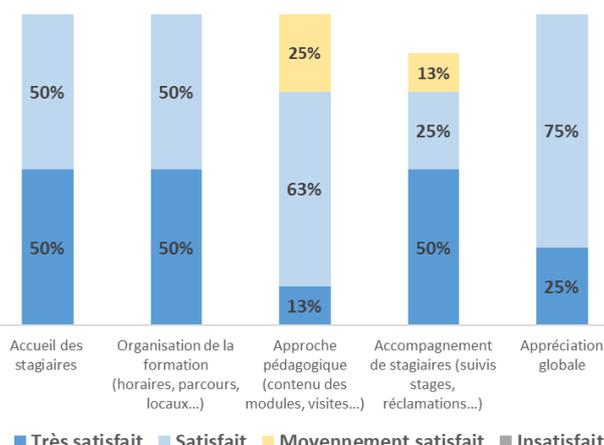
A l'issue de la formation, les candidats peuvent suivre tout type de BTS agricole, ou CS agricole et autres formations qui nécessitent un diplôme de niveau 4

Statistiques BPREA – année 2023/2024

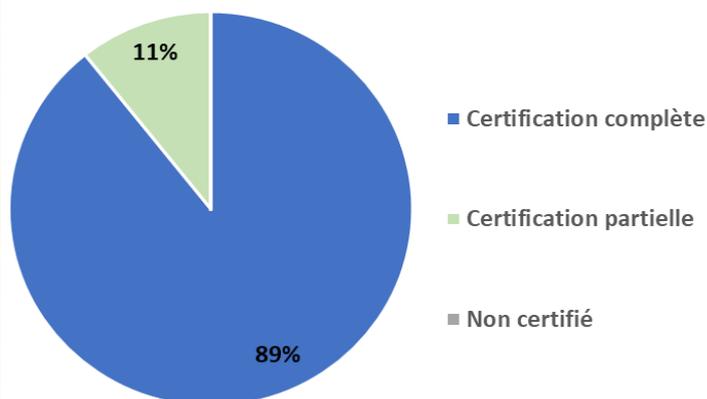
Satisfaction BPREA en formation continue 2023-2024



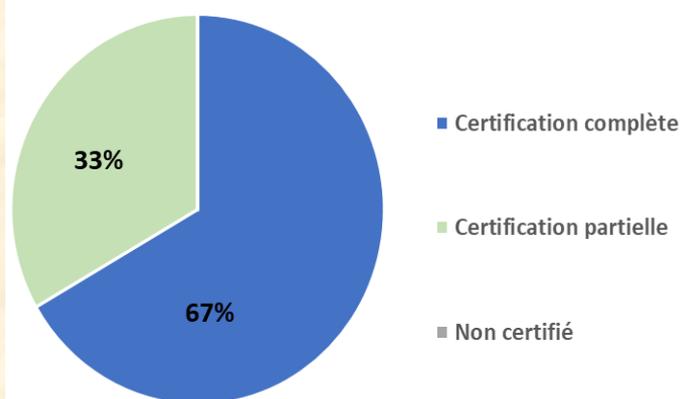
Satisfaction BPREA par apprentissage 2022-2024



Réussite BPREA Formation Continue Session 2023-2024

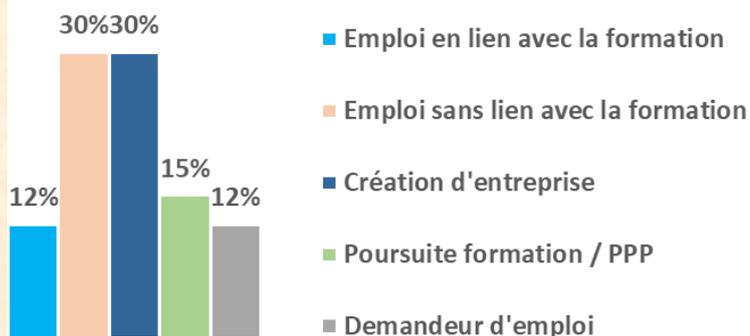


Réussite BPREA par apprentissage - Session 2023-2024

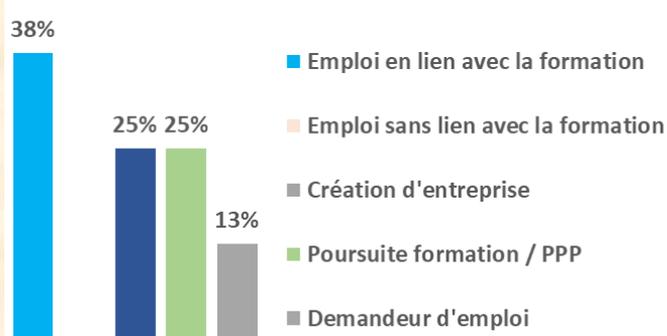


Période du 01/09/23 au 31/12/24 (taux actualisé après le jury du 09/07/24)

Insertion à 6 mois - session 2022-2023 FPC



Insertion à 6 mois - 2022-2023 Apprenti



L'ADFPA 05 a enregistré 1 abandon en formation continue et 4 ruptures (dont 3 abandons) en apprentissage

Pour vous renseigner, contacter l'ADFPA 05

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

Tel : 04.92.52.15.15 - e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

N° organisme de formation : 93.050.012.705

